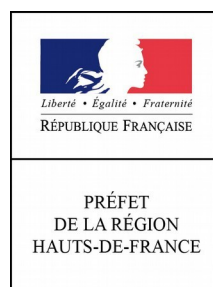


Contrat Local d'Education Artistique de Cœur d'Ostrevent 2020 - 2021

→ **Appel à candidatures en direction des artistes toutes disciplines intégrant dans leur travail les notions de : mouvement et d'énergie**

→ **Quatre résidences-missions**



La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

en partenariat avec :

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale, Nord,

en lien avec
le conseil départemental du Nord
le conseil régional Hauts-de-France

lance un **Appel à candidatures en direction des artistes de tous domaines d'expression artistique intégrant dans leur travail les notions de : mouvement et d'énergie.**

1- Le cadre de la résidence-mission :

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté de communes Cœur d'Ostrevent en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DASEN), en lien aussi avec le conseil départemental du Nord, le conseil régional Hauts-de-France, proposent **quatre résidences-missions destinées à des artistes professionnels.**

L'une de ces résidences-missions visera essentiellement le public de la petite enfance (0-3 ans) et des professionnels en charge de leur accompagnement.

Les résidences-missions prennent place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A), se déclinant tout au long de la vie et qui rassemble, de manière pluriannuelle, les différents pouvoirs publics précités. Il s'agit ici de la sixième année.

Les partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Il est rappelé qu'une résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création, puisqu'il n'y a pas de commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

2- À propos du présent appel à candidature :

- **Axes des candidatures**

Les thématiques

Il est donc recherché en vue de ces **quatre résidences-missions** qui vont se déployer sur le territoire de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent (20 communes 73 000 habitants) **quatre artistes ou binômes professionnels, de tous domaines d'expression artistique, dont la démarche est traversée par un intérêt pour l'énergie et/ou le mouvement. On comprendra ces notions à la fois dans leur acception physique et scientifique, mais aussi esthétique :**

Energie :

1. Force et fermeté dans l'action, qui rend efficace, vitalité physique
2. Sciences

Caractère d'un système matériel capable de produire du travail.

Les formes de l'énergie : énergie mécanique, électrique, thermique, chimique...

Énergie chimique potentielle de l'organisme vivant : une dépense d'énergie.

Mouvement :

Incarné le déplacement d'un corps, le changement de position dans l'espace.

C'est l'action de se mouvoir, de changer de place. Ce sont aussi l'ensemble des gestes, des déplacements d'un corps dans un but esthétique.

Nota bene :

Une attention particulière sera portée aux candidats ayant une appétence particulière pour l'utilisation du médium numérique.

Il est important que les formes d'interventions et de diffusion artistiques soient légères et/ou autonomes techniquement parlant.

L'une des résidences-missions sera dirigée vers le public de la petite enfance.

Le candidat

L'artiste ou l'équipe candidat(e), étant français ou étranger a à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Il maîtrise les usages oraux et écrits de la langue française.

L'artiste retenu est appelé à résider sur le territoire durant quatre mois

consécutifs et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission aux dates ci-dessous précisées.

Il(s) ou elle(s) doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

- **Principe de la résidence-mission**

La durée de chaque résidence-mission est de **17,5 semaines** et s'organise de la façon suivante :

1/ **Une première phase composée d'un temps d'animation et de sensibilisation** animé par l'artiste auprès des acteurs éducatifs, culturels et sociaux du bassin afin que ceux-ci prennent connaissance de son univers.

Ce temps aura lieu :

- **le mardi 22 septembre 2020 de 17h à 19h (sous réserve), pour les résidences commençant au 5 octobre 2020**
- **le mardi 26 janvier 2021 de 17h à 19h (sous réserve), pour les résidences commençant au 1^{er} mars 2021.**

Pour ce temps d'animation, il s'intégrera dans une **semaine d'immersion, du 25 au 29 janvier 2021**, qui donnera la possibilité aux artistes retenus de se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges et rencontrer quelques acteurs clés du territoire.

2/ **Une seconde phase**, d'une **durée de 3 semaines consécutives** au cours desquelles les artistes rencontreront les équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités ... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par l'artiste-résident(e).

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste-résident(e).

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter à l'artiste accueilli en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps.

3/ **Une troisième phase**, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle l'artiste-résident(e) et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors temps scolaire se retrouvent afin de mettre en œuvre une forme d'action artistique à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

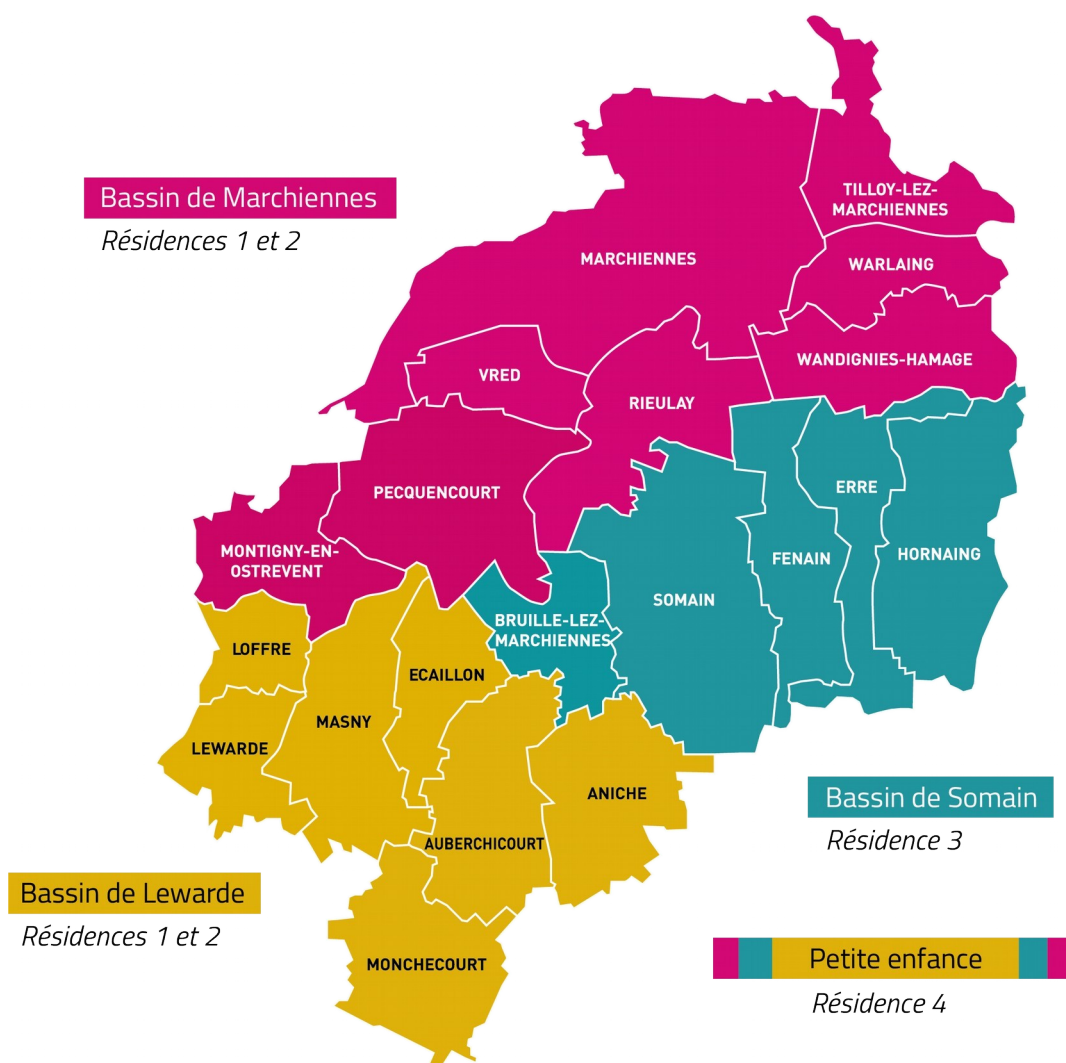
Des temps de restitution seront organisés à l'issue de cette phase.

- **Calendrier des résidences**

Le territoire est découpé en 3 bassins de vie, à chaque bassin de vie correspond une résidence.

La résidence ciblant la petite enfance c'est à dire, la tranche d'âge des 0-3 ans en lien avec les professionnels en charge de la petite enfance (RAM, MAM, ludothèques et bibliothèques, crèches communales, centres sociaux...), interviendra en revanche sur l'ensemble du territoire (20 communes).

- **Résidences 1 et 2 : Bassins de Lewarde et Marchiennes** (cf. carte) **dont les dates sont communes : du 5 octobre 2020 au 20 février 2021** (17 semaines et demi de présence avec coupure de deux semaines durant les vacances de Noël).
- **Résidence 3 : Bassin de Somain + Résidence 4 : petite enfance sur les 20 communes : du 1^{er} mars 2021 au 19 juin 2021** (17 semaines et demi de présence au total incluant la semaine d'immersion qui aura lieu la semaine 5).



Il s'agit donc de **quatre résidences de quatre mois pleins consécutifs, à raison d'un artiste par résidence** travaillant de 5 à 6 jours par semaine. Des interactions entre ces résidences et leurs titulaires sont encouragées.

Pour plus de renseignements sur les dispositifs, consultez :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

- **Conditions financières des résidences**

Pour chaque résidence, l'artiste sera indemnisé pour la réalisation de sa mission selon les conditions suivantes :

Une **rétribution** sur la base de quatre mois **le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros** (pour les quatre mois, le montant est le même pour un ou deux artistes répondant dans le cadre d'une même compagnie ou collectif).

Ce montant prend en compte la rémunération brute de l'artiste (toutes charges, taxes et cotisations comprises ainsi que pour les artistes concernés les droits d'auteur) pour la mission, à proprement parler, dans son intégralité à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires
- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc, susceptibles de déboucher sur
 - des propositions d'actions de médiation démultipliées
 - des créations conjointes de « gestes artistiques »
 - l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes

> Des **frais de déplacement** sur la base d'un **forfait de 1000 euros** maximum. Ces frais de déplacement comprennent les trajets aller-retour du domicile de l'artiste au territoire ainsi que les déplacements de l'artiste mené sur le territoire d'action.

> Sur la question de l'hébergement : deux possibilités sont proposées : **la location par Cœur d'Ostrevent d'un gîte commun aux deux artistes** (une chambre par artiste) résidant durant la même période ou **l'attribution d'une enveloppe forfaitaire permettant à l'artiste sélectionné(e) de se loger sur le territoire (montant plafonné).**

- **Contractualisation**

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste ou binôme résident est signé avant le début de la résidence-mission.

- **Temps d'animation et de sensibilisation animés par l'artiste**

A noter que chaque artiste retenu devra animer une demi-journée de pré rencontre avec les acteurs éducatifs, culturels et sociaux du bassin (ou petite-enfance pour la résidence 4) leur permettant de faire connaissance avec l'artiste et son univers. Elle prendra la forme d'une conférence illustrée et d'un atelier découverte.

Ces temps auront lieu :

- 15 jours avant le démarrage des résidences 1 et 2 pour celles commençant au 5 octobre 2020 (probablement le mardi 22 septembre 2020 de 17h à 19h)
- plus d'un mois avant pour celles (résidences 3 et 4) commençant au 1er mars 2021 (probablement le mardi 26 janvier 2021 de 17h à 19h)

Pour les résidences 3 et 4 se déroulant de mars à juin 2021, le temps d'animation s'intégrera également dans une **semaine d'immersion, du 25 au 29 janvier 2021**, qui donnera la possibilité aux artistes retenus de se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges et rencontrer quelques acteurs clés du territoire.

Son temps de préparation et d'animation de cette rencontre, ainsi que ses frais de déplacements pour venir à cette rencontre sont déjà inclus au montant de la rétribution ci-dessus détaillée.

3- Le territoire d'action et les partenaires locaux :

La Communauté de Communes regroupe 20 communes et compte une population d'environ 73 000 habitants. Afin de faire plus ample connaissance avec la collectivité le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié :

<http://www.cc-coeurdostrevent.fr/>

La politique culturelle initiée par Cœur d'Ostrevent consiste notamment à mener des actions de sensibilisation en direction des acteurs culturels en vue de la structuration du territoire. Cela consiste à favoriser la constitution de réseaux d'acteurs pour engager autant que possible la mutualisation des dynamiques, voire des moyens sur un territoire souffrant d'un retard en matière d'offres, de moyens et d'investissement culturels. En effet, le territoire est cruellement dépourvu d'équipements culturels, de salles de façon générale.

Depuis le premier juillet 2019, la collectivité a lancé un réseau de lecture publique fédérant 9 bibliothèques (il y a en a 16 sur le territoire) offrant le même service aux habitants (portail, réservations et accès à l'offre à distance). Pour autant, le service culture anime une programmation culturelle à l'échelle des 16 bibliothèques. Des actions spécifiques pourront être envisagées avec ces dernières.

Cœur d'Ostrevent est traversé par trois circonscriptions scolaires : Douai-

Waziers, de Douai-Cantin, de Douai-Rieulay.

Les différents établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées) constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe sur le territoire intercommunal des structures et associations dirigées vers la petite enfance, les enfants et les jeunes en dehors du temps scolaire : des structures culturelles, de loisirs ou sociales qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats, citons sans être toutefois exhaustif :

- les bibliothèques, les harmonies et écoles de musique, les centres sociaux, les structures jeunesse, les structures péri-scolaires, le Château Montmorency de Montigny (ESAT et lieu de restauration), les IME, les foyers de vie, les associations des communautés italienne, maghrébine, polonaise, les RAM, etc.

Il est à souligner également la présence du plus grand musée de la mine à Lewarde : le Centre Historique Minier.

Il s'agit, là aussi, d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

A noter :

Le secteur de la petite enfance constitue un nouvel axe de travail pour le service culturel de Cœur d'Ostrevent suite à plusieurs constats établis :

- L'offre culturelle de manière générale sur cette tranche d'âge est très peu développée, alors que paradoxalement leurs récepteurs cognitifs sont en pleine puissance pour aborder le sensible, l'esthétique, à l'origine de leur équilibre.

- Dans le cadre du CLEA, les écoles maternelles sont très demandeuses d'interventions artistiques (notamment les toutes petites sections), pour autant beaucoup d'artistes ne se sentent pas très à l'aise avec cette tranche d'âge. Nous dressons le même constat auprès des bibliothécaires, lesquelles ne se sentent pas toujours formées ou légitimes pour intervenir sur le champ de l'éveil culturel du jeune enfant.

L'enjeu ici, dans le cadre d'une stratégie de démocratisation culturelle et d'éducation artistique déployée durablement par la collectivité, est de développer l'éveil culturel et artistique du jeune enfant, dans le lien à son parent, afin d'inscrire la culture dans le quotidien des familles dès la naissance de leurs enfants et si possible avant. Il s'agit également d'accompagner les professionnels en charge de la petite enfance (et d'autres) à œuvrer dans ce sens. Il est aujourd'hui plus que jamais fondamental de déployer une démarche volontariste en faveur de l'éveil artistique et culturel afin notamment de pouvoir freiner la monoculture de l'écran.

4- Accompagnement

C'est la **communauté de communes Cœur d'Ostrevent** (et plus précisément son service culturel) qui a accepté d'être en lien étroit avec les autres partenaires

à l'initiative des résidences-missions, l'opératrice de l'action.

À ce titre, elle :

- Accompagne chaque artiste/équipe-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- Organise techniquement la résidence avec le concours des communes, des structures culturelles et associatives, des établissements scolaires (premier et second degrés) souhaitant s'associer à l'action ;
- Veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de chaque artiste/équipe, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- Facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- Facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- Organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste/équipe, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- Accompagnent chaque artiste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et D.S.D.E.N.- Nord) ;
- Organisent des temps de formation en relation étroite avec l'artiste permettant aux enseignants des premier et second degrés, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenus.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de chaque artiste/équipe-résident; en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des

responsables académiques, départementaux et locaux de l'éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté de communes Cœur d'Ostrevent en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté de communes Cœur d'Ostrevent.

5 – Faire acte de candidature

Pour faire acte de candidature, **il suffit d'adresser par envoi électronique sous format PDF, un dossier comprenant les éléments exhaustifs suivants :**

NOTA BENE : le non-respect de ces différents points peut amener l'élimination du candidat.

1) une lettre de motivation d'une page maxi

Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques.

Dans cette lettre d'intention, l'artiste précisera les périodes de résidence auxquelles il est disponible en lien avec les dates énoncées dans ce présent appel à candidature.

2) un curriculum vitae d'une page maxi + une copie du permis de conduire.

3) un dossier artistique de 10 pages maximum présentant les productions significatives représentatives du candidat.

4) une liste d'une à deux pages maximum des œuvres/productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant le temps de résidence.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse électronique suivante :

educrocq@cc-coeurdostrevent.fr

(sujet: **CLEA – CCCO** suivi du **nom** de l'artiste).

NOTA BENE : l'envoi ne devra pas excéder 10 MO

pour le 30 avril dernier délai.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, CD, clé USB pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
Service culturel

à l'attention d'Emeline Ducrocq
Allée du Bois
59 287 LEWARDE

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA.

A l'issue des travaux de ce comité, une audition des candidats présélectionnés sera organisée courant mai. Les noms des artistes retenus seront annoncés au plus tard fin mai.

Aucune rétribution ou remboursement de frais de déplacement ne sera accordée aux candidats non retenus.

Pour toutes informations :

Emeline Ducrocq educrocq@cc-coeurdostrevent.fr Tél : 03 27 71 37 35

Edwige Machen emachen@cc-coeurdostrevent.fr Tél : 03 27 71 79 84